

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 114

16 janvier 2008

SOMMAIRE

Aeroscan S.à r.l.	5472	Garage Toussaint S.à r.l.	5469
Alidis Holding S.A.	5467	GEDEAM Services S.A.	5436
Azure S.à r.l.	5436	GM-IT S. à r.l.	5435
Baccarelli Nazareno S.A.	5435	International Consultant Company S.A.	5469
Blando Investments S.A.	5446	Kerbiz S.A.	5452
Carmine S.à r.l.	5439	Mariucci Frères S.à r.l.	5463
Charterhouse Inuit (LuxCo 1) S.A.	5443	metallic design S.à r.l.	5470
Credipar S.A.	5426	OPENB S.A.	5436
Dachtechnic S.à r.l.	5470	PEF Turkey MENA Nisantasi Parking S.à r.l.	5456
Dawson Finance S.A.	5470	PRO.FO.MIC S.A.	5434
Eleutera S. à r.l.	5462	Real Estate Design & Development, SA, ab- gekürzt RED2, SA	5467
Entreprise de Construction Lemos Sàrl ..	5472	Répilux S.à r.l.	5472
Epifarm S.A.	5435	Rose S.à r.l.	5463
Equilibrage Lambert s.à r.l.	5463	Silom Holding S.A.	5435
Etablissements SCHULTZ	5466	Zerf S.A.	5467
Eurindo Trading	5472		
Faucon S.à r.l.	5426		
Faucon S.à r.l.	5426		

Faucon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7240 Bereldange, 19, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 91.801.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. Faber
La gérante

Référence de publication: 2008002283/4758/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2007, réf. LSO-CL05762. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Faucon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7240 Bereldange, 19, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 91.801.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. Faber
La gérante

Référence de publication: 2008002288/4758/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2007, réf. LSO-CL05756. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Credipar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 134.385.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the third of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Appeared:

1. Mr José Miguel Duarte Martins Contreiras, born on March 22nd 1959 in Lisboa, residing in Rua das Musas, Lote 3.07.2 3 ° Esquerdo, Lisboa, Portugal,

Here represented by Mr João Rodrigo Guedes de Castro Pereira, residing in Rua João Afonso Taveiro n ° 12 Cascais, Portugal,

by virtue of a power of attorney given on November 28th, 2007.

2. Mr João Rodrigo Guedes de Castro Pereira, born on June 30th 1960 in Campo Grande, Lisboa, Portugal, residing in Rua João Afonso Taveiro n ° 12 Cascais, Portugal.

3. Mr João Manuel Carminha Dotti, born on December 11th 1934 in Arruda dos Vinhos, Portugal, residing in Quinta dos Bairros, Vila Franca de Xira, Portugal,

Here represented by Mr João Rodrigo Guedes de Castro Pereira, by virtue of a power of attorney given on November 28th, 2007.

Which proxies, after being signed *ne varietur* by the party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a «Société Anonyme»:

Title I.- Denomination, registered office, object, duration

Art. 1. There is hereby established a «Société Anonyme» under the name of CREDIPAR S.A.

Art. 2. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The Board of Directors of the Company is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. The object of the Company is the acquisition of participations in any form whatsoever, by purchase, exchange or in any other undertakings and companies either Luxembourg or foreign as well as the management, control, and development of these participations. The Company may also carry out the transfer of these participations by means of sale, exchange or otherwise.

The Company may also acquire and develop all patents, trademarks and other intellectual and immaterial right as well as any other rights connected to them or which may complete them.

The Company can borrow in any form and in particular by way of bond issue, convertible or not, bank loan or shareholder's loan, and grant to other companies in which it has or not direct or indirect participating interests, any support, loans, advances or guarantees.

Moreover, the Company may have an interest in any securities, cash deposits, treasury certificates, and any other form of investment, in particular shares, bonds, options or warrants, to acquire them by way of purchase, subscription or by any other manner, to sell or exchange them.

It may carry out any industrial, commercial, financial, movable or real estate property transactions which are directly or indirectly in connection, in whole or in part, with its corporate object.

It may carry out its object directly or indirectly on its behalf or on behalf of third parties, alone or in association by carrying out all operations which may favour the aforementioned object or the object of the companies in which the Company holds interests.

Generally, the Company may take any controlling or supervisory measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment of its object; it may also accept any mandate as director in any other companies Luxembourg or foreign, remunerated or not.

Title II.- Capital, shares

Art. 5. The subscribed share capital at incorporation shall be thirty one thousand five hundred euro (EUR 31,500.-) divided into three thousand one hundred fifty (3,150) shares of ten euro (EUR 10.-) each.

The shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

The shares may be in registered or bearer form at the option of the shareholder.

The subscribed capital of the corporation may be increased by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation.

The Company may redeem its Shares whenever the Board of Directors considers this to be in the best interest of the Company, subject to the terms and conditions it shall determine in accordance with article 49-8 of the Law of 10th August 1915 on Commercial Companies. The Board of Directors may create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the Company as issue premiums on the issue and sale of its Shares, which reserves or paid in surplus may be used by the Board of Directors to provide for the payment for any Shares which the Company may redeem in accordance with these Articles of Incorporation.

Shares redeemed by the Company shall remain in existence but shall not have any voting rights or any right to participate in any dividends declared by the Company or in any distribution paid upon the liquidation or winding up of the Company.

The redemption price shall be determined by the Board of Directors.

The Company may furthermore issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities.

Title III.- Management

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members (each a «Director»), who need not be shareholders.

In case the Company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of either one Director (the «Sole Director») until the next ordinary general meeting of the shareholders

noticing the existence of more than one shareholder or by at least three Directors. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, the Board of Directors or the Sole Director shall appoint or confirm the appointment of its legal representative in compliance with the law of 10th August 1915 as amended.

The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding three years and are re-eligible.

The number as well as their remuneration shall be decided by the general meeting of Shareholders.

They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders without indemnity and notice. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for three years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 7. The Board of Directors shall elect a chairman (the "Chairman") from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or at the request of at least one Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities. The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors in person (résolution circulaire). Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect and validity as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Votes may also be cast by any other means, such as fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

Art. 8. The Board of Directors or the Sole Director is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the Company.

The following matters shall require the previous consent of the shareholders owning at least 50% (fifty per cent) of the share capital:

- Approval of multiannual business and investment plans,
- Approval of the annual investment and operation budgets,
- Setting up and making equity investments or modifying such investments in the company,
- Any acts of disposition over the assets of the company,
- Any security interest creation over the assets of the Company,
- Any loan agreement subscription,
- Any conclusion of any agreements between the Company and any of its shareholders.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the relevant legal requirements.

Art. 9. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

Art. 10. The Board of Directors may delegate with unanimous vote its powers to conduct the daily management of the Company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

Art. 11. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV. - Supervision

Art. 12. The Company is supervised by one or several statutory auditors («Commissaire aux comptes»), appointed by the general meeting of shareholders, which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. - General meeting

Art. 13. The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the second Tuesday of May at nine o'clock and for the first time in the year 2009.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following working day.

For any General Meeting of the shareholders, shareholders may be convened by announcements published twice, with a minimum interval of eight days and eight days before the meeting in the Mémorial and in a Luxembourg newspaper. Convening notices shall be sent to the shareholders eight days before the meeting.

Collective decisions of the shareholders are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning at least 50% (fifty per cent) of the share capital.

However, resolutions modifying the articles, including change of the objects, increasing of capital, change of the society's nationality are adopted by unanimity of the shareholders.

Following collective decisions of the Shareholders are only validly taken insofar as they are adopted by Shareholders owning at least fifty per cent (50%) of the share capital:

- Approval of multiannual business and investment plans,
- Approval of the annual investment and operation budgets,
- Setting up and making equity investments or modifying such investments in the company,
- Any acts of disposition over the assets of the company,
- Any security interest creation over the assets of the Company,
- Any loan agreement subscription,
- Any conclusion of any agreements between the Company and any of its shareholders.

Title VI. - Accounting year, allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2008.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the Company. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below 10% of the capital of the Company. The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, liquidation

Art. 16. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. - General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Subscription

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1. Mr José Miguel Duarte Martins Contreiras, prenamed, One thousand fifty shares	1,050
2. Mr João Rodrigo Guedes de Castro Pereira, prenamed, One thousand fifty shares	1,050
3. Mr João Manuel Carminha Dotti, prenamed, One thousand fifty shares	<u>1,050</u>
Total: three thousand one hundred and fifty shares	3,150

All the shares have been paid up to twenty five per cent (25%) by payment in cash, so that the amount of seven thousand eight hundred seventy five euro (EUR 7,875.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately EUR 2,000.-

Extraordinary general meeting

The above named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of auditors at one (1).
2. The following are appointed directors:

Géraldine Schmit, Companies Director, born on November 12th 1969, in Messancy (Belgium), professionally residing at 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg,

Violène Rosati, Private employee, born on April 23rd 1977 in Mont-Saint-Martin (France), professionally residing at 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg,

José Correia, Private employee, born on October 4th 1971 in Palmeira (Portugal), professionally residing at 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg.

3. Has been appointed Statutory Auditor (Commissaire aux comptes):

WOOD, APPLETON, OLIVER, EXPERTS-COMPTABLES S. à r. l., 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

4. The directors' and «Commissaire aux comptes»'s terms of office will expire after the annual meeting of shareholders to be held in the year 2010.

5. The registered office of the corporation is established at 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the proxyholder of the appearing parties, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English and French. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the French version will prevail.

Suit la traduction française de l'acte qui précède:

L'an deux mille sept, le trois décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. M. José Miguel Duarte Martins Contreiras, né le 22 mars 1959 à Lisbonne, Portugal, résidant au Rua das Musas, Lote 3.07.2 3 ° Esquerdo, Lisbonne, Portugal,

ici représenté par M. João Rodrigo Guedes de Castro Pereira, résidant au Rua João Afonso Taveiro n ° 12 Cascais, Portugal,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 28 novembre 2007.

2. M. João Rodrigo Guedes de Castro Pereira, né le 30 juin 1960 à Campo Grande, Lisbonne, Portugal, résidant au Rua João Afonso Taveiro n°12 Cascais, Portugal.

3. M. João Manuel Caminha Dotti, né le 11 décembre 1934 à Arruda dos Vinhos, Portugal, resident à Quinta dos Bairros, Vila Franca de Xira, Portugal,

ici représenté par M. João Rodrigo Guedes de Castro Pereira, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 28 novembre 2007.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme:

Titre I^{er} . - Dénomination, siège social, objet, durée

Art. 1^{er} . Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de CREDIPAR S.A.

Art. 2. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

Titre II.- Capital, actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille cinq cents euros (EUR 31.500,-) divisé en trois mille cent cinquante (3.150) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix des actionnaires.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société pourra racheter ses actions lorsque le Conseil d'Administration considérera le rachat dans l'intérêt de la société conformément aux conditions qu'il aura fixées et dans les limites imposées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales. Le Conseil d'Administration pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors de l'émission et de la vente de ses Actions, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le Conseil d'Administration en vue du rachat de ses actions par la Société.

Les actions rachetées par la Société continueront d'exister sans droit de vote, ni droit aux dividendes, ni au boni de liquidation.

Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil d'Administration.

La Société pourra en outre procéder à l'émission d'actions et d'obligations et de tous titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances.

Titre III.- Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration consistant soit en un Administrateur (l'«Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire ou par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales tel que modifiée.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas trois ans et sont rééligibles.

Leur nombre ainsi que leur rémunération relèvent de la compétence de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires sans indemnité ni préavis. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de trois ans.

En cas de vacance du poste d'un Administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les Administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou à la requête d'au moins un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation. Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tel que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

Art. 8. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Les matières suivantes devront obtenir le consentement préalable des actionnaires détenant 50% (cinquante pour cent) au moins du capital social:

- Approbation des activités multi-annuelles et des plans d'investissement,
- Approbation des budgets annuels d'investissement,
- Mise en place et modification de tout investissement et/ou prise de participations par la société,
- Toute constitution de sûretés relatives aux actifs de la Société,
- Tout acte de disposition relatif aux actifs de la société,
- Toute souscription de contrat de prêt,
- Toute conclusion de contrats entre la société et ses actionnaires.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'Administrateurs, par la signature conjointe de deux Ad-

ministrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le Conseil d'Administration peut déléguer à l'unanimité des voix la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Art. 11. Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le Conseil d'Administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le deuxième mardi de mai à neuf heures, et pour la première fois en 2009.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Pour toute assemblée générale des actionnaires, les actionnaires seront convoqués par annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle au moins et huit jours avant l'assemblée, dans le Mémorial et dans un journal de Luxembourg. Des lettres recommandées seront adressées aux actionnaires de la société, huit jours avant l'assemblée.

Les décisions collectives des actionnaires ne seront valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des actionnaires détenant 50% (cinquante pour cent) au moins du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts, en ce incluant la modification de l'objet social, l'augmentation de capital et le changement de nationalité de la société, ne peuvent être adoptées que par l'unanimité des actionnaires.

Les décisions des actionnaires suivantes seront valablement adoptées pour autant qu'elles aient été prises par les actionnaires détenant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société:

- Approbation des activités multi-annuelles et des plans d'investissement,
- Approbation des budgets annuels d'investissement,
- Mise en place et modification de tout investissement et/ou prise de participations par la société,
- Toute constitution de sûretés relatives aux actifs de la Société,
- Tout acte de disposition relatif aux actifs de la société,
- Toute souscription de contrat de prêt,
- Toute conclusion de contrats entre la société et ses actionnaires.

Titre VI.- Année sociale, répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2008.

Art. 15. L'excédant favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social. Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1. M. José Miguel Duarte Martins Contreiras, prénommé, mille cinquante actions	1.050
2. M. João Rodrigo Guedes de Castro Pereira, prénommé, mille cinquante actions	1.050
3. M. João Manuel Carminha Dotti, prénommé, mille cinquante actions	1.050
Total: trois mille cent cinquante actions	3.150

Toutes les actions ont été libérées à vingt cinq pour cent (25%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de sept mille huit cent soixante quinze euros (EUR 7.875,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à EUR 2.000,-

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

Géraldine Schmit, administrateur de sociétés, née le 12 novembre 1969, à Messancy (Belgique), résidant professionnellement au 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg,

Violène Rosati, employée privée, née le 23 avril 1977 à Mont-Saint-Martin (France), résidant professionnellement au 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg,

José Correia, employé privé, né le 4 octobre 1971 à Palmeira (Portugal), résidant professionnellement au 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg.

3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

WOOD, APPLETON, OLIVER, EXPERTS-COMPTABLES S. à r. l., 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2010.

5. Le siège social de la société est fixé au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au mandataire des parties comparantes, il a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise et française. A la demande de la même comparante il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte français fera foi.

Signé: J. R. Guedes de Castro Pereira, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2007. Relation: LAC/2007/39358. - Reçu 315 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008002437/242/447.

(070174103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

PRO.FO.MIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 68.469.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRO.FO.MIC S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008002921/815/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2007, réf. LSO-CL04566. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Epifarm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 88.573.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Pour EPIFARM S.A.

Signature

Référence de publication: 2008002917/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2007, réf. LSO-CK08766. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Silom Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 82.422.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2007.

SILOM HOLDING S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008002919/815/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2007, réf. LSO-CK02941. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Baccarelli Nazareno S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 119.682.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Pour BACCARELLI NAZARENO S.A.

Signature

Référence de publication: 2008002916/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2007, réf. LSO-CK08759. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

GM-IT S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 33, rue de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 104.033.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008002847/785/12.

Enregistré à Diekirch, le 20 décembre 2007, réf. DSO-CL00396. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070174344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

GEDEAM Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 54.697.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Pour GEDEAM SERVICES S.A.

Signature

Référence de publication: 2008002915/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2007, réf. LSO-CL00622. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

OPENB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 73.570.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Pour OPENB S.A.

Signature

Référence de publication: 2008002909/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2007, réf. LSO-CK08727. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Azure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 61.746.550,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 105.413.

DISSOLUTION

In the year two thousand and seven, on the twenty-first day of November.

In front of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of AZURE S.à r.l., a Luxembourg «société à responsabilité limitée», having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register with the number B 105.413, incorporated on 20 December 2004 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations» number C 394 of 29 April 2005, pages 18888-18895, lastly amended by a deed enacted on 12 January 2005 by Maître Joseph Elvinger, prenamed and published in the «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations» number C 1163 of 8 November 2005, pages 55804-55810 (the «Company»).

There appeared:

The sole shareholder of the Company, INDIGO S.à r.l., a Luxembourg «société à responsabilité limitée» incorporated under the Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Sole Shareholder»), represented by Régis Galiotto, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, duly authorised to act on behalf of the Sole Shareholder by virtue of a proxy given to him / her under private seal.

The above-mentioned proxy, being initialled «ne varietur» by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder declared and requested the notary to act that:

I.- As it appears from the proxy annexed to this deed to be registered with it, the 2,469,862 (two million four hundred sixty-nine thousand eight hundred sixty-two) shares of the Company with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

II.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Waiving of convening notice right;
2. Dissolution and liquidation of the Company; and
3. Miscellaneous.

First resolution

The Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; it acknowledges being sufficiently informed beforehand on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Sole Shareholder resolves further that all the documentation produced to the meeting has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

It is resolved to approve the liquidation of the Company:

- The share capital of the Company is fixed at EUR 61,746,550.- (sixty-one million seven hundred forty-six thousand five hundred fifty Euro) has been entirely subscribed and fully paid up.

- The Sole Shareholder is the sole owner of all the shares of the Company.

The Sole Shareholder, (i) approves the interim balance sheet and the profit and loss account of the Company dated 21 November 2007 attached hereto as schedule A (the «Schedule A»), (ii) gives discharge to the managers of the Company, i.e. Dominique Robyns, John Anthony Jackson, Laurent Fritig and Alan Dick, for the performance of their mandate as managers of the Company until the holding of the present deed and (iii) declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

- The Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company and will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the purposes of this act.

The Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, declares that:

(i) the Company does no longer carry out any activity,

(ii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing assets of the Company, are described in Schedule A, and

(iii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing liabilities of the Company are hereby assumed, transferred and conveyed to the Sole Shareholder and that the expenses in relation to the closure of the liquidation are duly settled with and that it irrevocably undertakes to assume and to settle any present or future known, unknown and unpaid liability of the dissolved Company.

- The Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed.

- Discharge is given to the following managers of the Company:

- Dominique Robyns, manager of the Company, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- John Anthony Jackson, alternate manager of the Company, residing professionally at 2, Skivo Wynd, Great Britain - EH54 9GY Murieston Livingston West Lothian;

- Laurent Fritig, manager of the Company, residing professionally at 11, rue de Champagne, F-67450 Lampertheim, France; and

- Alan Dick, manager of the Company, residing professionally at Burnbank Smithy, Blackhall Farm, Great Britain - EH54 9AN Edinburgh, Livingston.

- The books and documents of the Company will be kept for a period of 5 (five) years in Luxembourg at the former registered office of the Company, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The share register of the Company has then been cancelled.

- The general meeting of the sole shareholder of the Company also resolves to grant all powers to Mr Regis Galiotto, prenamed and/or any manager of the Company in Luxembourg, in order:

(i) to proceed to the filings and publications as required by Article 151 of the Law of 10 August 1915 concerning commercial companies as amended;

(ii) to do and to execute any document or notices with respect to the filings and publications referred to here above, and more generally to do, perform and execute any action or document necessary or simply useful for the purpose of the closure of the Company's liquidation.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about 2,000.- Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt et un novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de AZURE S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.413, constituée le 20 décembre 2004 par acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations, au numéro C 394 du 29 avril 2005, pages 18888-18895, dernièrement modifié par acte notarié du 12 janvier 2005 par-devant Maître Joseph Elvinger, précité et publié au Mémorial C, numéro 1163 du 8 novembre 2005, pages 55804-55810 (la «Société»).

A comparu:

L'associé unique de la Société, INDIGO S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (l'«Associé Unique»), représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, dûment autorisé à agir pour le compte de l'Associé Unique, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire soussigné, demeurera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique a exposé au notaire instrumentant et l'a prié d'acter que:

I.- Il ressort de la procuration, annexée à cet acte et qui sera enregistrée avec lui, que les 2.469.862 (deux millions quatre cent soixante-neuf mille huit cent soixante-deux) parts sociales ayant une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'ensemble du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Dissolution et liquidation de la Société; et
3. Divers.

Première résolution

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée; il reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation produite lors de l'assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution

Il est décidé d'approuver la liquidation de la Société:

- Le capital social de la Société fixé à 61.746.550,- EUR (soixante et un millions sept cent quarante-six mille cinq cent cinquante euros) a été entièrement souscrit et totalement libéré.

- L'Associé Unique est le seul propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

L'Associé Unique, (i) approuve le bilan intérimaire et le compte de profits et de pertes de la Société datés du 21 novembre 2007 ci-après annexé comme annexe A (l'«Annexe A»), (ii) donne décharge aux gérants de la société, i.e. Dominique Robyns, John Anthony Jackson, Laurent Fritig et Alan Dick, pour l'exécution de leur mandat comme gérant de la Société jusqu'à la tenue du présent acte et (iii) prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

- L'Associé Unique se désigne lui-même liquidateur de la Société et aura les pleins pouvoirs de signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour donner effet aux dispositions du présent acte.

- L'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que:

(i) la Société n'exerce plus aucune activité;

(ii) tous droits, titres, intérêts et obligations se rapportant aux actifs existants de la Société sont décrits dans l'Annexe A; et

(iii) tous les droits, titres, intérêts et obligations se rapportant au passif existant de la Société sont ici assumés, transférés et transmis à l'Associé Unique et que toutes les dépenses en relation avec la clôture de la liquidation sont dûment réglées et qu'il s'engage irrévocablement à assumer et à régler toute dette présente ou future, connue ou inconnue, impayée relative à la liquidation de la Société;

- L'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée.

- Décharge est donnée aux gérants de la Société:

- Dominique Robyns, gérant de la Société, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;

- John Anthony Jackson, gérant suppléant, résidant professionnellement au 2, Skivo Wynd, Grande-Bretagne - EH54 9GY Murieston Livingston West Lothian;

- Laurent Fritig, gérant de la Société, résidant professionnellement au 11, rue de Champagne, F-67450 Lampertheim, France; et

- Alan Dick, gérant de la Société, résidant professionnellement à Burnbank Smithy, Blachhall Farm, Grande-Bretagne - EH54 9AN Edimbourg, Livingston.

- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une période de 5 (cinq) ans à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Le registre des parts sociales de la Société a ensuite été annulé.

- L'assemblée générale de l'Associé Unique de la Société décide également à accorder tous les pouvoirs à M. Régis Galiotto, précité, et/ou à tout gérant de la Société, afin de:

(i) procéder aux dépôts et aux publications requises par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée;

(ii) établir ou signer tout document ou notification en rapport avec les dépôts et publications mentionnés ci-dessus et plus généralement de faire, signer et délivrer tout document ou action, nécessaire ou simplement utile dans le cadre de la liquidation de la Société.

Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, causé par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cet acte, ont été estimés à 2.000,- Euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, à la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour indiqué au début du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, Relation LAC/2007/37201. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): pr. C. Frising.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008003022/211/179.

(070175090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Carmine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.500.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 97.537.

— DISSOLUTION

In the year two thousand and seven, on the twenty-first day of November.

In front of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of CARMINE S.à r.l., a Luxembourg «société à responsabilité limitée», having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register with the number B 97.537, incorporated on 4 December 2003 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations» number C 33 of 10 January 2004, pages 1547-1556, lastly amended by a deed enacted on 21 December 2004 by Maître Joseph Elvinger, prenamed and published in the «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations» number C 954 of 28 September 2005, pages 45749-45751 (the «Company»).

There appeared:

The sole shareholder of the Company, VERMILION S.à r.l., a Luxembourg «société à responsabilité limitée» incorporated under the Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Sole Shareholder»), represented by Régis Galiotto, *clerc de notaire*, demeurant professionnellement à Luxembourg, duly authorised to act on behalf of the Sole Shareholder by virtue of a proxy given to him / her under private seal.

The above-mentioned proxy, being initialled *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder declared and requested the notary to act that:

I. - As it appears from the proxy annexed to this deed to be registered with it, the 260,000 (two hundred sixty thousand) shares of the Company with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

II.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Waiving of convening notice right;
2. Dissolution and liquidation of the Company; and
3. Miscellaneous.

First resolution

The Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; it acknowledges being sufficiently informed beforehand on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Sole Shareholder resolves further that all the documentation produced to the meeting has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

It is resolved to approve the liquidation of the Company:

- The share capital of the Company is fixed at EUR 6,500,000.- (six million five hundred thousand Euro) has been entirely subscribed and fully paid up.

- The Sole Shareholder is the sole owner of all the shares of the Company.

The Sole Shareholder, (i) approves the interim balance sheet and the profit and loss account of the Company dated 21 November 2007 attached hereto as schedule A (the «Schedule A»), (ii) gives discharge to the managers of the Company, i.e. Dominique Robyns, John Anthony Jackson, Laurent Fritig and Alan Dick, for the performance of their mandate as managers of the Company until the holding of the present deed and (iii) declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

- The Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company and will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the purposes of this act.

The Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, declares that:

(i) the Company does no longer carry out any activity,

(ii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing assets of the Company, are described in Schedule A, and

(iii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing liabilities of the Company are hereby assumed, transferred and conveyed to the Sole Shareholder and that the expenses in relation to the closure of the liquidation are duly settled with and that it irrevocably undertakes to assume and to settle any present or future known, unknown and unpaid liability of the dissolved Company.

- The Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed.

- Discharge is given to the following managers of the Company:

- Dominique Robyns, manager of the Company, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
 - John Anthony Jackson, alternate manager of the Company, residing professionally at 2, Skivo Wynd, GB - EH54 9GY Murieston Livingston West Lothian;
 - Laurent Fritig, manager of the Company, residing professionally at 11, rue de Champagne, F-67450 Lampertheim, France; and
 - Alan Dick, manager of the Company, residing professionally at Burnbank Smithy, Blackhall Farm, GB - EH54 9AN Edinburgh, Livingston.
- The books and documents of the Company will be kept for a period of 5 (five) years in Luxembourg at the former registered office of the Company, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The share register of the Company has then been cancelled.

- The general meeting of the sole shareholder of the Company also resolves to grant all powers to Mr. Régis Galiotto, prenamed and/or any manager of the Company in Luxembourg, in order:

(i) to proceed to the filings and publications as required by Article 151 of the Law of 10 August 1915 concerning commercial companies as amended;

(ii) to do and to execute any document or notices with respect to the filings and publications referred to here above, and more generally to do, perform and execute any action or document necessary or simply useful for the purpose of the closure of the Company's liquidation.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about 1,500.- Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt et un novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de CARMINE S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.537, constituée le 4 décembre 2003 par acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations, au numéro C 33 du 10 janvier 2004, pages 1547-1556, dernièrement modifié par acte notarié du 21 décembre 2004 par-devant Maître Joseph Elvinger, précité et publié au Mémorial C, numéro 594 du 28 septembre 2005, pages 45749-45751 (la «Société»).

A comparu:

L'associé unique de la Société, VERMILION S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (l'«Associé Unique»), représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, dûment autorisé à agir pour le compte de l'Associé Unique, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire soussigné, demeurera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique a exposé au notaire instrumentant et l'a prié d'acter que:

I.- Il ressort de la procuration, annexée à cet acte et qui sera enregistrée avec lui, que les 260.000 (deux cent soixante mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'ensemble du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Dissolution et liquidation de la Société; et
3. Divers.

Première résolution

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée; il reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation produite lors de l'assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution

Il est décidé d'approuver la liquidation de la Société:

- Le capital social de la Société fixé à 6.500.000,- EUR (six millions cinq cent mille cinq cents euros) a été entièrement souscrit et totalement libéré.

- L'Associé Unique est le seul propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

L'Associé Unique, (i) approuve le bilan intérimaire et le compte de profits et de pertes de la Société datés du 21 novembre 2007 ci-après annexé comme annexe A (l'«Annexe A»), (ii) donne décharge aux gérants de la société, i.e. Dominique Robyns, John Anthony Jackson, Laurent Fritig et Alan Dick, pour l'exécution de leur mandat comme gérant de la Société jusqu'à la tenue du présent acte et (iii) prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

- L'Associé Unique se désigne lui-même liquidateur de la Société et aura les pleins pouvoirs de signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour donner effet aux dispositions du présent acte.

- L'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que:

(i) la Société n'exerce plus aucune activité;

(ii) tous droits, titres, intérêts et obligations se rapportant aux actifs existants de la Société sont décrits dans l'Annexe A; et

(iii) tous les droits, titres, intérêts et obligations se rapportant au passif existant de la Société sont ici assumés, transférés et transmis à l'Associé Unique et que toutes les dépenses en relation avec la clôture de la liquidation sont dûment réglées et qu'il s'engage irrévocablement à assumer et à régler toute dette présente ou future, connue ou inconnue, impayée relative à la liquidation de la Société;

- L'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée.

- Décharge est donnée aux gérants de la Société:

- Dominique Robyns, gérant de la Société, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;

- John Anthony Jackson, gérant suppléant, résidant professionnellement au 2, Skivo Wynd, Grande-Bretagne - EH54 9GY Murieston Livingston West Lothian;

- Laurent Fritig, gérant de la Société, résidant professionnellement au 11, rue de Champagne, F-67450 Lampertheim, France; et

- Alan Dick, gérant de la Société, résidant professionnellement à Burnbank Smithy, Blachhall Farm, Grande-Bretagne - EH54 9AN Edimbourg, Livingston.

- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une période de 5 (cinq) ans à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Le registre des parts sociales de la Société a ensuite été annulé.

- L'assemblée générale de l'Associé Unique de la Société décide également d'accorder tous les pouvoirs à M. Régis Galiotto, précité, et/ou à tout gérant de la Société, afin de:

(i) procéder aux dépôts et aux publications requises par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée;

(ii) établir ou signer tout document ou notification en rapport avec les dépôts et publications mentionnés ci-dessus et plus généralement de faire, signer et délivrer tout document ou action, nécessaire ou simplement utile dans le cadre de la liquidation de la Société.

Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, causé par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cet acte, ont été estimés à 1.500,- Euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, à la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour indiqué au début du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, Relation LAC/2007/37203. — Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): C. Frising.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008003020/211/180.

(070174980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Charterhouse Inuit (LuxCo 1) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 125.799.

In the year two thousand and seven, on the third of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Bertrand Gérardin, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

acting as the representative of the board of directors of the Company (the Board of Directors) pursuant to the resolutions of the Board of Directors dated 30 October 2007 (the Resolutions).

An excerpt of the minutes of the Resolutions signed *ne varietur* by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record the following statements:

1. The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg on 15 March 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association. The articles of incorporation have been modified for the last time by a deed of the undersigned notary, on 4 July 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association.

2. Pursuant to Article 5.3 of the articles of association of the Company (Articles of Association), the authorised share capital of the Company is set at EUR 1,883,015.- (one million eight hundred and eighty-three thousand and fifteen Euro) represented by 1,883,015 (one million eight hundred and eighty-three thousand and fifteen) shares divided into:

- (a) 149,116 (one hundred and forty-nine thousand one hundred and sixteen) Class A Shares;
- (b) 149,116 (one hundred and forty-nine thousand one hundred and sixteen) Class B Shares;
- (c) 149,116 (one hundred and forty-nine thousand one hundred and sixteen) Class C Shares;
- (d) 149,116 (one hundred and forty-nine thousand one hundred and sixteen) Class D Shares;
- (e) 149,116 (one hundred and forty-nine thousand one hundred and sixteen) Class E Shares;
- (f) 227,487 (two hundred and twenty-seven thousand four hundred and eighty-seven) Class F Shares;
- (g) 227,487 (two hundred and twenty-seven thousand four hundred and eighty-seven) Class G Shares;
- (h) 227,487 (two hundred and twenty-seven thousand four hundred and eighty-seven) Class H Shares;
- (i) 227,487 (two hundred and twenty-seven thousand four hundred and eighty-seven) Class I Shares; and
- (j) 227,487 (two hundred and twenty-seven thousand four hundred and eighty-seven) Class J Shares,

with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each. In relation to such authorised share capital, the Board of Directors has been duly authorised by the Company's general meeting of shareholders to increase the share capital of the Company.

3. Pursuant to the Resolutions and in accordance with the Articles of Association, the Board of Directors has resolved (i) to suppress the preferential subscription right of shareholders of the Company, (ii) to increase the share capital of the Company from EUR 26,537,320.- (twenty-six million five hundred and thirty-seven thousand three hundred and twenty Euro) to EUR 26,585,790.- (twenty-six million five hundred and eighty-five thousand seven hundred and ninety Euro), by the issuance of:

- (a) 3,194 (three thousand one hundred and ninety-four) Class A Shares;
- (b) 3,194 (three thousand one hundred and ninety-four) Class B Shares;
- (c) 3,194 (three thousand one hundred and ninety-four) Class C Shares;
- (d) 3,194 (three thousand one hundred and ninety-four) Class D Shares;
- (e) 3,194 (three thousand one hundred and ninety-four) Class E Shares;
- (f) 6,500 (six thousand five hundred) Class F Shares;
- (g) 6,500 (six thousand five hundred) Class G Shares;
- (h) 6,500 (six thousand five hundred) Class H Shares;
- (i) 6,500 (six thousand five hundred) Class I Shares; and

(j) 6,500 (six thousand five hundred) Class J Shares,

of the Company, with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each and (iii) to appoint the appearing person to represent the Board of Directors in order to record the increase so effectuated in notarial form.

4. The share capital increase of the Company and the issuance of 48,470 (forty-eight thousand four hundred and seventy) new shares (the New Shares) on 3 December 2007 pursuant to the decisions of the Board of Directors as set out in the Resolutions has been subscribed and paid up with a contribution in cash.

5. The share capital increase of the Company and the issuance of 48,470 (forty-eight thousand four hundred and seventy) New Shares has been subscribed and paid up with a contribution in cash for an amount of EUR 48,470.- (forty-eight thousand four hundred and seventy Euro) as provided below:

Shareholder	Cash Contribution (EUR)	Share Subscriptions
TISSA VERMÖGENSVERWALTUNG GmbH	48,470.-	3,194 A Shares 3,194 B Shares 3,194 C Shares 3,194 D Shares 3,194 E Shares 6,500 F Shares 6,500 G Shares 6,500 H Shares 6,500 I Shares 6,500 J Shares

All these 48,470 (forty-eight thousand four hundred and seventy) shares have been fully paid up by the above new shareholders by means of a payments in cash, so that the subscription amount of EUR 48,470.- (forty-eight thousand four hundred and seventy Euro) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, and the undersigned notary expressly acknowledges such payment.

The contributions so made to the Company by each subscriber have been allocated in full to the nominal share capital of the Company.

As a consequence of the above increase of the issued share capital and the issue of the New Shares of the Company, Article 5.1 of the Articles of Association is amended as follows:

«5.1 The subscribed share capital of the Company is set at EUR 26,585,790.- (twenty-six million five hundred and eighty-five thousand seven hundred and ninety Euro) divided into:

- (a) 4,340,000 (four million three hundred and forty thousand) Class A Shares;
- (b) 4,340,000 (four million three hundred and forty thousand) Class B Shares;
- (c) 4,340,000 (four million three hundred and forty thousand) Class C Shares;
- (d) 4,340,000 (four million three hundred and forty thousand) Class D Shares;
- (e) 4,340,000 (four million three hundred and forty thousand) Class E Shares;
- (f) 977,158 (nine hundred and seventy-seven thousand one hundred and eighty) Class F Shares;
- (g) 977,158 (nine hundred and seventy-seven thousand one hundred and eighty) Class G Shares;
- (h) 977,158 (nine hundred and seventy-seven thousand one hundred and eighty) Class H Shares;
- (i) 977,158 (nine hundred and seventy-seven thousand one hundred and eighty) Class I Shares; and
- (j) 977,158 (nine hundred and seventy-seven thousand one hundred and eighty) Class J Shares.»

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be born by the company as a result of the present increase of capital, are estimated at EUR 2,000.-

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading the present deed to the appearing person, the said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trois décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Bertrand Gérardin, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Agissant en tant que représentant du conseil d'administration de CHARTERHOUSE INUIT (LUXCO 1) S.A. (la Société) conformément aux résolutions du conseil d'administration datant du 30 octobre 2007 (les Résolutions).

Un extrait du procès-verbal des Résolutions signé ne varietur par le mandataire et par le notaire restera annexé au présent acte et sera enregistré au même moment auprès du Registre du Commerce et des Sociétés.

La partie présente prie le notaire d'acter que:

1. La Société a été constituée le 15 mars 2007 par un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié dans le Mémorial C du Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentant, du 4 juillet 2007, non encore publié dans le Mémorial C du Recueil des Sociétés et Associations.

2. En application de l'Article 5.3 des statuts de la Société (les Statuts), le capital social autorisé de la Société est établi à EUR 1.883.015,- (un million huit cent quatre-vingt-trois mille quinze Euros) représenté par 1.883.015 (un million huit cent quatre-vingt-trois mille quinze) actions divisées en:

- (a) 149.116 (cent quarante-neuf mille cent seize) Parts Sociales de classe A;
- (b) 149.116 (cent quarante-neuf mille cent seize) Parts Sociales de classe B;
- (c) 149.116 (cent quarante-neuf mille cent seize) Parts Sociales de classe C;
- (d) 149.116 (cent quarante-neuf mille cent seize) Parts Sociales de classe D;
- (e) 149.116 (cent quarante-neuf mille cent seize) Parts Sociales de classe E;
- (f) 227.487 (deux cent vingt-sept mille quatre cent quatre-vingt-sept) Parts Sociales de classe F;
- (g) 227.487 (deux cent vingt-sept mille quatre cent quatre-vingt-sept) Parts Sociales de classe G;
- (h) 227.487 (deux cent vingt-sept mille quatre cent quatre-vingt-sept) Parts Sociales de classe H;
- (i) 227.487 (deux cent vingt-sept mille quatre cent quatre-vingt-sept) Parts Sociales de classe I;
- (j) 227.487 (deux cent vingt-sept mille quatre cent quatre-vingt-sept) Parts Sociales de classe J;

ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune. Le Conseil d'Administration a donc été autorisé à augmenter le capital social de la Société par l'assemblée générale des actionnaires.

3. Suite aux résolutions et en conformité avec les Statuts, le Conseil d'Administration décide (i) de supprimer le droit de souscription préférentiel normalement accordé aux Actionnaires lors d'une nouvelle émission de Parts Sociales de la Société, (ii) d'augmenter le capital social de la Société de EUR 26.537.320,- (vingt-six millions cinq cent trente-sept mille trois cent vingt Euros) à EUR 26.585.790,- (vingt-six millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille sept cent quatre-vingt-dix Euros) par l'émission de:

- (a) 3.194 (trois mille cent quatre-vingt-quatorze) Parts Sociales de classe A;
- (b) 3.194 (trois mille cent quatre-vingt-quatorze) Parts Sociales de classe B;
- (c) 3.194 (trois mille cent quatre-vingt-quatorze) Parts Sociales de classe C;
- (d) 3.194 (trois mille cent quatre-vingt-quatorze) Parts Sociales de classe D;
- (e) 3.194 (trois mille cent quatre-vingt-quatorze) Parts Sociales de classe E;
- (f) 6.500 (six mille cinq cents) Parts Sociales de classe F;
- (g) 6.500 (six mille cinq cents) Parts Sociales de classe G;
- (h) 6.500 (six mille cinq cents) Parts Sociales de classe H;
- (i) 6.500 (six mille cinq cents) Parts Sociales de classe I;
- (j) 6.500 (six mille cinq cents) Parts Sociales de classe J;

ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune et (iii) de nommer la partie présente en tant que représentant du Conseil d'Administration de manière à enregistrer l'augmentation ainsi effectuée sous acte notarié.

4. L'augmentation de capital social de la Société et l'émission de 48.470 (quarante-huit mille quatre cent soixante-dix) nouvelles actions (les Nouvelles Actions) le 3 décembre 2007 suite à une décision du Conseil d'Administration comme établi dans les Résolutions a été souscrite et libérée en espèces.

5. L'augmentation de capital social de la Société et l'émission de 48.470 (quarante-huit mille quatre cent soixante-dix) Nouvelles Actions a été souscrite et libérée par un apport en numéraire de EUR 48.470,- (quarante-huit mille quatre cent soixante-dix Euros) répartis de la manière suivante:

Actionnaire	Montant (EUR)	Souscription
TISSA VERMÖGENSVERWALTUNG GmbH	48.470,-	3.194 Parts Sociales de classe A 3.194 Parts Sociales de classe B 3.194 Parts Sociales de classe C 3.194 Parts Sociales de classe D

3.194 Parts Sociales de classe E
6.500 Parts Sociales de classe F
6.500 Parts Sociales de classe G
6.500 Parts Sociales de classe H
6.500 Parts Sociales de classe I
6.500 Parts Sociales de classe J

L'ensemble de ces 48.470 (quarante-huit mille quatre cent soixante-dix) Nouvelles Actions ont été entièrement libérées en espèces, et le montant de l'augmentation de capital de EUR 48.470,- (quarante-huit mille quatre cent soixante-dix Euros) est immédiatement mis à la libre disposition de la Société, la preuve de cette mise à disposition ayant été rapportée au soussigné notaire.

Les apports ainsi faits à la Société par chacun des souscripteurs ont été attribués en totalité au capital social nominal de la Société.

En conséquence de l'augmentation du capital social et de l'émission des Nouvelles Actions, l'article 5.1 des Statuts est modifié comme suit:

«5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à 26.585.790 (vingt-six millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille sept cent quatre-vingt-dix Euros) divisé en:

- (a) 4.340.000 (quatre millions trois cent quarante mille) Actions de Classe A;
- (b) 4.340.000 (quatre millions trois cent quarante mille) Actions de Classe B;
- (c) 4.340.000 (quatre millions trois cent quarante mille) Actions de Classe C;
- (d) 4.340.000 (quatre millions trois cent quarante mille) Actions de Classe D;
- (e) 4.340.000 (quatre millions trois cent quarante mille) Actions de Classe E;
- (f) 977.158 (neuf cent soixante-dix-sept mille cent cinquante-huit) Actions de Classe F;
- (g) 977.158 (neuf cent soixante-dix-sept mille cent cinquante-huit) Actions de Classe G;
- (h) 977.158 (neuf cent soixante-dix-sept mille cent cinquante-huit) Actions de Classe H;
- (i) 977.158 (neuf cent soixante-dix-sept mille cent cinquante-huit) Actions de Classe I; et
- (j) 977.158 (neuf cent soixante-dix-sept mille cent cinquante-huit) Actions de Classe J;

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 2.000,-

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite aux mandataires des parties comparantes, lesdits mandataires ont signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: B. Gérardin, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2007, Relation: LAC/2007/39367. — Reçu 484,70 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008003043/242/198.

(070175128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Blando Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 113.754.

In the year two thousand and seven on the twenty-ninth day of November.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of the public limited liability company BLANDO INVESTMENTS S.A. (the Corporation), having its registered seat in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 113.754, incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on January 19, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of April 20, 2006, number 790.

The articles of association of the Corporation were amended for the last time pursuant to a deed of the Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on the July 7, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of November 9, 2006 number 1782.

The meeting is chaired by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg.

The President appointed as Secretary Liliane Freichel, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as Scrutineer Solange Wolter, with professional address in Luxembourg.

The bureau formed, the President declared and requested the notary to state that:

I.- The sole shareholder represented and the number of shares held by it are indicated on an attendance list. This list and the proxy, after having been signed by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

II.- This attendance list shows that the 31 (thirty-one) shares, representing the entire subscribed share capital are represented at the present extraordinary general meeting so that the meeting can validly decide on all the issues of the agenda which are known to the shareholders.

III.- The agenda of the meeting is the following:

1 Increase of the share capital of the Corporation by an amount of one hundred fifty thousand euro (EUR 150,000.-) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) to one hundred eighty-one thousand euro (EUR 181,000.-) by the issuance of one hundred fifty (150) class A «tracker» shares (the A-Shares) having a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each;

2 Conversion of the currently issued shares into ordinary shares;

3 Intervention of the subscriber of the new shares and payment of the subscription price by contribution in cash;

4 Amendment of the articles 5, 15 and 16 of the articles of association of the Corporation, further taking into account the resolutions mentioned above.

These facts having been exposed and recognized as true by the meeting, the sole shareholder, duly represented, unanimously decide on the following:

First resolution

The meeting resolves to increase the subscribed share capital of the Corporation by an amount of one hundred fifty thousand euro (EUR 150,000.-) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) to one hundred eighty-one thousand euro (EUR 181,000.-) by the creation and issuance of one hundred fifty (150) A-Shares having a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each.

Subscription - Payment

Thereupon, the sole shareholder, represented as stated here-above, declares to have subscribed for the one hundred fifty new A-Shares and to have them fully paid by contribution in cash, so that the amount of one hundred fifty thousand (EUR 150,000.-) is at the disposal of the Corporation, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Second resolution

The meeting resolves to convert the currently issued thirty-one (31) shares, each having a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-), into thirty-one (31) ordinary shares, each having a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-).

Third resolution

The meeting resolves to amend the articles 5, 15 and 16 of the articles of association of the corporation taking into account the above resolutions as follows:

« Art. 5.

5.1 The subscribed capital of the corporation is fixed at one hundred eighty-one thousand euro (EUR 181,000.-) represented by thirty-one (31) ordinary shares and one hundred fifty (150) class A «tracker» shares (in case of plurality, the A-Shares and individually, an A-Share), each with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-). For the purpose of the present articles of association, the word «shares» (individually, a «share») has the meaning of the ordinary shares together with the A-Shares. The holders of the shares are together referred to as the Shareholders.

The A-Shares will track the performance and returns of a particular asset or assets of the Corporation (the Designated Assets) which term shall be deemed to include not only the Designated Assets identified as such but also (i) the proceeds of sale of all or any part of such Designated Assets (ii) any asset which may from time to time reasonably be regarded as having replaced in whole or in part such Designated Assets including, for the avoidance of doubt, any proceeds of sale (whether in cash or otherwise) received in respect of any such Designated Assets (iii) any asset acquired in respect of, or as a consequence of owning, any such Designated Assets and (iv) any income distribution or capital distribution received by the Corporation in respect of, or in consequence of, owning such Designated Assets.

The Designated Assets in respect of the A-Shares are all rights and interests in and claims against ZAKLADY TLUSZC-ZOWE W BODACZOWIE Sp. z o.o., a Polish limited liability company having its registered office in Nadarzyn, at 24 Pruszkowska St., 05-830 Nadarzyn, registered with the register of entrepreneurs of the National Court Register main-

tained by the Regional Court in Lublin, XI Commercial Division of the National Court Register under number 0000045433, which the Corporation may own, from time to time, directly or indirectly through its wholly-owned subsidiary SJUCORP AB, a Swedish limited liability Corporation with registration number 556723-8919, having its registered address at Slöjdgatan 9, P.O. Box 7475, 103 92 Stockholm, Sweden.

5.2 The board of directors in its absolute discretion (but taking such advice from any auditors or any external counsel as they believe is required) shall be entitled to specify whether at the time of designation of the Designated Assets which relate to the A-Shares or at any time thereafter, and if so the extent to which, any liabilities (including costs and expenses incurred by the Corporation in whole or in part in respect of a Designated Asset) assumed or incurred by the Corporation are properly attributable to and should be met by the relevant Designated Asset and that accordingly, for the purposes of these Articles should be treated as reducing that Designated Asset from time to time.

5.3 The authorized capital of the corporation is fixed at one million euro (EUR 1,000,000.-), to be divided into one thousand (1,000) shares, each with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-). The authorized and subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation.

The board of directors may, during a period of five years from the date of publication of the present articles increase the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increase may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, as the board of directors shall determine. Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorized capital. The board of directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issue.

The board of directors is specifically authorized to make such issues, without reserving for the existing shareholders, a preferential right to subscribe for the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorized person, the duty of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase in the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article will be adapted to this modification.

5.4 A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the corporation. Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

5.5 Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

5.6 The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Furthermore, the corporation shall have the right to elect, at its discretion, to redeem the A-Shares corresponding to such Designated Assets as well as any debt instruments issued to finance the acquisition of the Designated Assets, and in consideration therefore to transfer and assign to the holder(s) of such shares and debt instruments, the Designated Assets concerned.

5.7 All shares will have equal rights, except as otherwise provided for in these Articles.»

« **Art. 15.**

15.1. After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five per cent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten per cent of the capital of the corporation (10%).

15.2. After the allocation of any profits to the above statutory reserve account, all further profits shall be distributed and paid as follows:

the holders of the A-Shares shall, pro rata the capital invested by each of them in respect of their A Shares (nominal value and, as the case may be, share premium), be entitled to a dividend equal to (i) any proceeds and income derived by the corporation (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from the Designated Assets, minus (ii) any costs or expenses directly related to the Designated Assets, items (i) and (ii) to be determined by the board of directors of the corporation.

15.3. Without prejudice to the above, the general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.»

« **Art. 16.**

16.1. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the corpo-

ration, it being specified that the liquidation surplus of the corporation is to be disposed of in the manner provided for in article 15.2 of these Articles.

16.2. Any liquidation surplus comprised in each Designated Asset, after payment of the corporation's liabilities, shall be distributed to the holders of A-Shares in proportion to their respective holdings of such shares.

16.3. For the purposes of Article 16.2:

(a) any liabilities or expenses of the corporation attributable to, or incurred in respect of, a Designated Asset shall be regarded as a reduction in the value of the assets forming part of the relevant Designated Asset;

(b) any liabilities or expenses of the corporation not falling within (a) above shall be regarded as a reduction in the value of the assets of the Designated Assets in proportion to the value of the assets comprised in them respectively;

(c) in the event that the liabilities or expenses to be applied in reduction of a particular Designated Asset under (a) or (b) above exceed the value of that asset, the value of that asset shall be regarded as nil for the purposes of this Article 16.3, and such shortfall shall be applied in reduction of the other Designated Asset in proportion to the value of the assets comprised in them respectively (such value being calculated, in the case of each asset, after first giving effect to the reductions required by paragraphs (a) and (b) above).

16.4. Any liquidation surplus remaining after the distribution set forth under article 16.2 shall be paid to the holders of ordinary shares in proportion to the ordinary shares held by each of them.»

There being no further business, the meeting is closed.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Corporation or are charged to the Corporation as a result of this extraordinary general meeting is estimated at approximately EUR 3,200.-

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, the persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-neuvième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BLANDO INVESTMENTS S.A. (la Société), ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 113.754, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 20 avril 2006, numéro 790.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 7 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 9 novembre 2006 numéro 1782.

L'assemblée est présidée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Liliane Freichel, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Solange Wolter, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau étant constitué, le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Cette liste de présence fait apparaître que les trente-et-une (31) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de cent cinquante-mille euros (EUR 150.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à cent quatre-vingt-un mille euros (EUR 181.000,-), par l'émission de cent cinquante (150) Actions de Classe A ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-);

2. Requalification des actions émises à ce jour en actions ordinaires

3. Souscription des nouvelles actions; Intervention des souscripteurs d'actions nouvelles et libération des nouvelles actions au prix d'émission au moyen d'apports en espèce et d'apports en nature;

4. Modification des articles 5, 15 et 16 des statuts de la Société prenant en compte les résolutions ci-dessus mentionnées.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés, dûment représentés, décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à cent quatre-vingt-un mille euros (EUR 181.000,-), par la création et l'émission de cent cinquante (150) actions «traçantes» de classe A (les Actions-A), chacune des actions ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-).

Souscription - Libération

L'actionnaire unique, représenté comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à toutes les cent cinquante (150) nouvelles Actions-A émises et de les avoir entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de requalifier les trente-et-une (31) actions émises à ce jour, ayant chacune une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-), en trente et une (31) actions ordinaires, d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Troisième résolution

Les actionnaires décident de modifier les articles 5, 15 et 16 des statuts de la Société afin de prendre en compte les résolutions précédentes:

« Art. 5.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à cent quatre-vingt-un mille euros (EUR 181.000,-) représenté par trente et une (31) actions ordinaires ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune et cent cinquante (150) actions «traçantes» de classe A (au pluriel, les Actions-A et individuellement une Action-A), ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune. Dans le cadre des présents statuts, le terme «actions» (individuellement, une «action») désignera les actions ordinaires et les Actions-A. Les porteurs d'actions seront désignés ensemble comme les Actionnaires.

Les Actions A refléteront les performances et revenus d'un actif particulier ou d'actifs de la Société (les «Actifs Désignés»), ce terme qui sera réputé inclure non seulement les Actifs Désignés identifiés comme tels mais également (i) le produit de la vente de tout ou partie de ces Actifs Désignés (ii) tout actif qui pourra de temps à autre raisonnablement être regardé comme ayant remplacé en tout ou partie ces Actifs Désignés y compris, afin d'éviter tout doute, tout produit de vente (que ce soit en numéraire ou autre) reçu en relation avec ces Actifs Désignés (iii) tout actif acquis en relation avec, ou en conséquence de, la détention de ces Actifs Désignés et (iv) toute distribution de revenu ou de capital reçu par la Société en relation avec, ou en conséquence de, la détention de ces Actifs Désignés.

les Actifs Désignés en relation avec les Actions-A sont tous les droits et intérêts dans et toutes les créances contre ZAKLADY TLUSZCZOWE W BODACZOWIE Sp. z o.o., une société polonaise à responsabilité limitée ayant son siège social à Nadarzyn, at 24 Pruszkowska St., 05-830 Nadarzyn, inscrite au registre des des entrepreneurs de la National Court Register auprès de la Regional Court in Lublin, XI Commercial Division of the National Court Register sous le numéro 0000045433, que la Société pourra détenir, de temps à autres, directement ou indirectement, à travers sa filiale SJUCORP AB, une société suédoise inscrite sous le numéro 556723-8919, ayant son siège social à Slöjdgatan 9, P.O. Box 7475, 103 92 Stockholm, Suède.

5.2. Le Conseil d'administration en sa totale discrétion (mais prenant tout conseil de tout auditeurs ou conseil externe qu'ils jugent nécessaire) auront le droit de spécifier si au moment de la désignation des Actifs Désignés qui correspondent aux Actions-A ou à tout autre moment par la suite, et si tel est le cas dans quelle mesure, toutes charges (y compris les coûts et dépenses encourues par la Société en tout ou partie en relation avec un Actif Désigné) encourues par la Société sont correctement attribuables à, et devront être acquittés par, les Actifs Désignés correspondant et que en conséquence, pour les besoins de ces Statuts devront être traités comme réduisant ces Actifs Désignés de temps à autre.

5.3. Le capital autorisé est fixé à un million d'euros (EUR 1.000.000,-) qui sera représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune. Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

5.4. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société. Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

5.5. Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

5.6. La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

De plus, la société aura le droit de choisir, à sa discrétion, de racheter les parts sociales de la Classe correspondant à ces Actifs Désignés ainsi que tout instrument de dette émis pour financer l'acquisition des Actifs Désignés, et en contrepartie, de transférer et céder aux détenteurs de ces parts sociales et instruments de dette, les Actifs Désignés concernés.

5.7. Toutes les actions ont des droits égaux, sauf s'il en est décidé autrement dans les présents statuts.»

« Art. 15.

15.1. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

15.2. Après la répartition de tous profits au compte de réserve statutaire mentionné ci-dessus, tous les profits supplémentaires seront distribués et payés comme suit:

Les détenteurs des Actions-A auront, proportionnellement au capital investi par chacun d'entre eux en relation avec les Actions-A (valeur nominale et, le cas échéant, prime d'émission), droit à un dividende égal à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (compris, sans limitation, les dividendes, gains en capital, bonis de liquidation, produits de vente et tous autres produits et revenus) des Actifs Désignés, moins (ii) tous coûts ou dépenses directement en relation avec les Actifs Désignés, les points (i) et (ii) étant déterminés par le Conseil d'administration.

15.3. Sous réserve des dispositions précédentes, le solde est à la disposition de l'assemblée générale. Elle peut, en particulier, allouer ces profits au versement d'un dividende ou les transférer au compte de réserve ou les reporter.»

« Art. 16.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société, étant spécifié qu'il sera disposé du boni de liquidation de la manière prévue à l'article 15.2 des présents Statuts.

16.2. Tout boni de liquidation compris dans tout Actif Désigné, après paiement des dettes de la Société, sera distribué entre les détenteurs des Actions-A en proportion de leurs détentions respectives de ces actions.

16.3. Pour les besoins de l'Article 16.2.:

(a) toute dette ou dépense de la Société attribuable à, ou encourue en relation avec, un Actif Désigné sera considérée comme une réduction de la valeur des actifs composant l'Actif Désigné concerné;

(b) toute dette ou dépense de la Société ne tombant pas dans le (a) ci-dessus sera considérée comme une réduction de la valeur des actifs des Actifs Désignés en proportion de la valeur des actifs qui le composent respectivement;

(c) dans le cas où les dettes ou dépenses devant être appliqués en réduction d'un Actif Désigné particulier suivant (a) ou (b) ci-dessus excèdent la valeur de cet actif, la valeur de cet actif sera considéré comme nul pour les besoins de cet Article 16.2, et ce déficit sera appliqué en réduction des autres Actifs Désignés en proportion de la valeur des actifs qui les composent respectivement (cette valeur étant calculée, dans le cas de chaque actif, après avoir en premier lieu donné effet aux réductions requises par les paragraphes (a) et (b) ci-dessus).

16.4. Tout boni de liquidation subsistant après la distribution prévue sous l'article 16.2. sera distribué aux porteurs d'actions ordinaires en proportion des actions ordinaires détenues par chacun d'entre eux.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société ou qui seront mis à sa charge en raison de cette assemblée générale extraordinaire, s'élève à environ EUR 3.200,-.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Braquet, L. Freichel, S. Wolter, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2007. Relation: LAC/2007/39349. — Reçu 1.500 euros.

Le Releveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008003041/242/300.

(070175182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Kerbiz S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 82.609.

L'an deux mille sept, le vingt novembre.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KERBIZ S.A., ayant son siège social à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer, R.C.S. Luxembourg section B numéro 82.609, constituée suivant acte reçu par Maître Norbert Muller, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 7 juin 2001, publié au Mémorial C numéro 1214 du 21 décembre 2001. Les statuts ont été modifiés suivant acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, le 10 août 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2006 du 26 octobre 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Stéphanie Morgese, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Ariane Vansimpson, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Transfert du siège social de la société de l'adresse actuelle, soit L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer vers le 47, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

2) Révocation de IVY LANE Ltd et de DUSTIN INVEST Inc en leur qualité d'administrateurs de la société.

3) Révocation de Monsieur Pascal Bonnet en sa qualité de commissaire aux comptes de la société.

4) Nomination de ADVANCED ACCOUNTANTS AND ASSOCIATES LTD en qualité de nouveau commissaire aux comptes de la société pour une durée de 6 ans.

5) Refonte intégrale des statuts de la Société pour la transformer en une société anonyme unipersonnelle.

6) Nomination de Monsieur Brice Piccolin en qualité d'unique administrateur et d'administrateur délégué de la société, pour une durée de 6 ans.

7) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de l'adresse actuelle, soit L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer vers le 47, boulevard Joseph II, à L-1840 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer les administrateurs suivants avec effet immédiat:

- La société de droit de Gibraltar dénommée IVY LANE LIMITED, avec siège social à Gibraltar, constituée en vertu d'un acte reçu en date du 17 mai 2001 et inscrite au registre du commerce n ° 80.449,
 - La société de droit de l'Île de Niue dénommée DUSTIN INVEST Inc, avec siège social à 2, Commercial Center Square, P.O. BOX 71, Alofi/Niue,
- ces administrateurs avaient été nommés en date du 7 juin 2001.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer le commissaire aux comptes de la société à savoir Monsieur Pascal Bonnet, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Il avait été nommé en cette qualité en date du 7 juin 2001.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte totale des statuts et d'adapter les statuts à la nouvelle forme sociale de la Société Anonyme Unipersonnelle. Ces statuts auront dorénavant la teneur suivante:

«Titre I^{er} .- Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales notamment la loi du 25 août 2006 ainsi que par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de KERBIZ S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet le conseil en investissements informatiques, industriels et immobiliers, ainsi que l'importation, l'exportation, toutes activités de commerce, la vente ou la représentation de tous produits ou marchandises.

La société pourra, en outre, faire toutes opérations mobilières, immobilières, industrielles ou commerciales se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Titre II.- Capital - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III.- Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société est composée de seulement un seul actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'«Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire.

Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, un représentant permanent de cette personne morale devra être nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, telex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, telex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. Envers les tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V.- Assemblée Générale

Art. 13. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, les décisions doivent être prises par résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième jeudi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI.- Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution - Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de seul et unique administrateur et administrateur-délégué de la société, son mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale de l'année 2013:

- Monsieur Brice Piccolin, né à Oran (Algérie) le 22 janvier 1962, demeurant à 16-22, rue des Orchidées, à F-75013 Paris.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de commissaire aux comptes de la société, son mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale de l'année 2013:

- ADVANCED ACCOUNTANTS AND ASSOCIATES Ltd, ayant son siège social Suite 401, 302 Regent Street à Londres W1B 3HH (UK), inscrite au Companies House sous le numéro 05783609.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Morgese, B. Tassigny, A. Vansimpsen, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, LAC/2007/36688. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2008003028/220/217.

(070175192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

PEF Turkey MENA Nisantasi Parking S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 134.438.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the thirtieth of November.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

PEF TURKEY MENA NISANTASI S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and governed under Luxembourg law, having its registered office at 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) and in the process to be registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies incorporated pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary dated 30 November 2007, in process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

hereby represented by Mrs Rachel Uhl lawyer, residing professionally in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Corporate objectives - Duration - Name - Registered office

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 3, 6, 8 and 13 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. Corporate objectives. The Company's object is to hold, directly or indirectly, interests in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, to acquire by way of purchase, subscription or acquisition, any securities and rights of any kind through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or to acquire financial debt instruments in any form whatsoever, and to possess, administrate, develop, manage and dispose of such holding of interests.

The Company may also enter into the following transactions:

- To borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds (which may be convertible), notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- To render assistance in any form, including, but not limited to advances, loans, money deposits, credits, guarantees or granting of security to its affiliates.

The Company may also perform all commercial, technical and financial operations as well as any transaction on movable or real estate property, if these operations are likely to enhance the above mentioned objectives and to effect all transactions which are necessary or useful to fulfill its object as well as operations directly or indirectly described in this article.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period.

Art. 4. Name. The Company will have the name PEF TURKEY MENA NISANTASI PARKING S.à r.l.

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. The manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalized; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the manager, or in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Capital - Shares

Art. 6. Corporate capital. The share capital is fixed at Twelve Thousand Five Hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by Five Hundred (500) shares with a par value of Twenty-Five Euros (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 13 of the Articles.

Art. 7. Shares. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 8. Transfer of shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

Management

Art. 9. Board of managers. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers. The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

Art. 10. Powers of the board of managers. In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers or by any other person to whom a special power of attorney has been granted by the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, any two members of the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, any two members of the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 11. Meetings and decisions of the board of managers. The Board of Managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers.

The meetings of the Board of Managers are convened by any two managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all managers are present or represented. A manager may be represented at the meetings by one of his fellow members pursuant to a power of attorney.

The Board of Managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions made by the Board of Managers shall be adopted by the simple majority.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Grand Duchy of Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the Board of Managers.

The resolutions of the Board of Managers shall be recorded in the minutes, to be signed, if any, by the chairman and the secretary or by all the managers present, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed, if any, by the chairman or by the secretary or by any manager.

Art. 12. Liability of managers. The members of the Board of Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

Shareholder's decisions

Art. 13. Shareholder's decisions. The single shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the shares present or represented.

However, resolutions to change the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In such case, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 14. Annual general meeting of shareholders. Within six months from the end of the financial year, the annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a date, time and place specified in the convening notice.

Financial year - Balance sheet

Art. 15. Financial year. The Company's financial year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 16. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts in accordance with Article 200 of the Law.

Art. 17. Distribution rights. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their share holding in the Company.

Winding up - Liquidation

Art. 18. Winding up - Liquidation. At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Applicable law

Art. 19. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2008.

Subscription

All Five Hundred (500) shares have been subscribed by PEF TURKEY MENA NISANTASI S.à r.l., pre-named.

All the shares have been paid-up to the extent of One Hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of Twelve Thousand Five Hundred Euros (12,500.- EUR) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand Euros.

Resolutions of the sole shareholder

1. The Company will be administered by a Board of Managers composed by:

a. Mr Jan Baldem Reinhard Mennicken, Real Estate Professional, residing at 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Germany);

b. Mr Jobst Beckmann, Real Estate Professional, residing at 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Germany);

c. Mr Alejo Molina, Real Estate Professional, residing at 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg; and

d. Mr Oliver May, Chief Finance Officer, residing at 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

They are all appointed for an undetermined period.

In accordance with article 10 of the Articles, the Company shall be bound by the joint signature of two members of the Board of Managers or by any other person to whom a special power of attorney has been granted by the Board of Managers.

2. The registered office of the Company shall be established at 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

PEF TURKEY MENA NISANTASI S.à.r.l., société à responsabilité limitée, constituée et régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en cours d'inscription auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée par acte sous seing privé par devant le notaire instrumentant, daté du 30 novembre 2007, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Ici représentée par Madame Rachel Uhl, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 3, 6, 8 et 13 les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entités luxembourgeoises ou étrangères, et l'acquisition, par voie de cession, souscription ou acquisition, de tous titres et droits de toute nature, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'acquiescer des instruments financiers de dettes, sous quelque forme que ce soit, ainsi que de posséder, administrer, développer, gérer et disposer de ces intérêts.

La Société pourra également conclure les transactions suivantes:

- emprunter sous quelque forme que ce soit ou obtenir toute forme de crédit et lever des fonds, et notamment mais non exclusivement, par l'émission d'obligations (qui peuvent être convertibles), de titres de dettes, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- apporter une assistance financière, sous quelque forme que ce soit, et notamment mais non exclusivement par voie d'avances, de prêts, de dépôts de fonds, de crédits, de garanties ou de sûretés accordées à toutes sociétés apparentées.

La Société peut également faire toutes opérations commerciales, techniques et financières ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers, si ces opérations peuvent faciliter l'accomplissement de l'objet pré mentionné ou sont nécessaires ou utiles à la réalisation de son objet, ainsi que toutes opérations décrites directement ou indirectement dans cet article.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination PEF TURKEY MENA NISANTASI PARKING S.à r.l.

Art. 5. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la ville du siège statutaire.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à Douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par Cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de Vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il y a un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 13 des présents Statuts.

Art. 7. Parts sociales. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 8. Cession de parts sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Gérance

Art. 9. Conseil de gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance. Les gérants ne doivent pas obligatoirement être associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une décision des associés représentant une majorité des voix.

Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a/ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance ou de toute autre personne à qui un mandat spécial a été donné par le conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, deux des membres du conseil de gérance peuvent sub - déléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, deux des membres du conseil de gérance déterminent les responsabilités et la rémunération (éventuelle) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 11. Réunions et décisions du conseil de gérance. Le Conseil de Gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par deux gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés. Un gérant peut être représenté à une réunion par un de ses collègues en vertu d'une procuration.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du Conseil de Gérance doit être adoptée à majorité simple.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Grand-Duché de Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée par un document unique ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les participants.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés, le cas échéant, par le président et le secrétaire ou par tous les gérants présents et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés, le cas échéant, par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Art. 12. Responsabilité des gérants. Les membres du Conseil de Gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Décisions des associés

Art. 13. Décisions des associés. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 14. Assemblée générale annuelle. Endéans les six mois de la clôture de l'exercice social, l'assemblée générale annuelle des associés se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à la date, l'heure et l'endroit indiqués dans les convocations.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 15. Exercice social. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Résultats sociaux. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 17. Répartition des bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution, liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Loi applicable

Art. 19. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2008.

Souscription

Toutes les Cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par PEF TURKEY MENA NISANTASI S.à r.l., pré-qualifiée.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de Douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille Euros.

Résolutions de l'associé unique

1. La Société est administrée par un Conseil de Gérance composé de:

a. Monsieur Jan Baldem Reinhard Mennicken, Professionnel du Secteur Immobilier (Real Estate Professional), demeurant à 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Allemagne);

b. Monsieur Jobst Beckmann, Professionnel du Secteur Immobilier (Real Estate Professional), demeurant à 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Allemagne); et

c. Monsieur Alejo Molina, Professionnel du Secteur Immobilier (Real Estate Professional), demeurant à 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;

d. Monsieur Oliver May, Chief Finance Officer, demeurant à 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Ils sont tous nommés pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance ou de toute autre personne à qui un mandat spécial a été donné par le Conseil de Gérance.

2. Le siège social de la Société est établi à 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2007, Relation: LAC/2007/38999. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008003063/211/356.

(070174844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Eleutera S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 108.757.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008002935/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2007, réf. LSO-CL04364. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Mariucci Frères S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3253 Bettembourg, 22, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 60.942.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2007.

MARIUCCI FRERES S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008002977/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, réf. LSO-CL03819. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070175038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Equilibrage Lambert s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1735 Luxembourg, 7, rue Hogenberg.

R.C.S. Luxembourg B 29.365.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2007.

EQUILIBRAGE LAMBERT s.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008002979/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, réf. LSO-CL03818. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070175040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Rose S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 61.746.550,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 105.412.

DISSOLUTION

In the year two thousand and seven, on the twenty-first day of November.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of ROSE S.à r.l., a Luxembourg «société à responsabilité limitée», having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register with the number B 105.412, incorporated on 20 December 2004 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations» number C 397 of 29 April 2005, pages 19018-19025, lastly amended by a deed enacted on 21 December 2004 by Maître Joseph Elvinger, prenamed and published in the «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations» number C 537 of 4 June 2005, pages 25753-25759 (the «Company»).

There appeared:

The sole shareholder of the Company, INDIGO S.à r.l., a Luxembourg «société à responsabilité limitée» incorporated under the Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of

Luxembourg (the «Sole Shareholder»), represented by Régis Galiotto, notary clerk, residing professionally in Luxembourg duly authorised to act on behalf of the Sole Shareholder by virtue of a proxy given to him / her under private seal.

The above-mentioned proxy, being initialled *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder declared and requested the notary to act that:

I.- As it appears from the proxy annexed to this deed to be registered with it, the 2,469,862 (two million four hundred sixty-nine thousand eight hundred sixty-two) shares of the Company with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

II.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Waiving of convening notice right;
2. Dissolution and liquidation of the Company; and
3. Miscellaneous.

First resolution

The Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; it acknowledges being sufficiently informed beforehand on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Sole Shareholder resolves further that all the documentation produced to the meeting has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

It is resolved to approve the liquidation of the Company:

- The share capital of the Company is fixed at EUR 61,746,550.- (sixty-one million seven hundred forty-six thousand five hundred fifty Euros) has been entirely subscribed and fully paid up.

- The Sole Shareholder is the sole owner of all the shares of the Company.

The Sole Shareholder, (i) approves the interim balance sheet and the profit and loss account of the Company dated 21 November 2007 attached hereto as schedule A (the «Schedule A»), (ii) gives discharge to the managers of the Company, i.e. Dominique Robyns, John Anthony Jackson, Laurent Fritig and Alan Dick, for the performance of their mandate as managers of the Company until the holding of the present deed and (iii) declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

- The Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company and will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the purposes of this act.

The Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, declares that:

(i) the Company does no longer carry out any activity,

(ii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing assets of the Company, are described in Schedule A, and

(iii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing liabilities of the Company are hereby assumed, transferred and conveyed to the Sole Shareholder and that the expenses in relation to the closure of the liquidation are duly settled with and that it irrevocably undertakes to assume and to settle any present or future known, unknown and unpaid liability of the dissolved Company.

- The Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed.

- Discharge is given to the following managers of the Company:

- Dominique Robyns, manager of the Company, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- John Anthony Jackson, alternate manager of the Company, residing professionally at 2, Skivo Wynd, GB - EH54 9GY Murieston Livingston West Lothian;

- Laurent Fritig, manager of the Company, residing professionally at 11, rue de Champagne, F-67450 Lampertheim, France; and

- Alan Dick, manager of the Company, residing professionally at Burnbank Smithy, Blackhall Farm, GB - EH54 9AN Edinburgh, Livingston.

- The books and documents of the Company will be kept for a period of 5 (five) years in Luxembourg at the former registered office of the Company, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The share register of the Company has then been cancelled.

- The general meeting of the sole shareholder of the Company also resolves to grant all powers to Mr. Régis Galiotto, prenamed and/or any manager of the Company, in order:

(i) to proceed to the filings and publications as required by Article 151 of the Law of 10 August 1915 concerning commercial companies as amended;

(ii) to do and to execute any document or notices with respect to the filings and publications referred to here above, and more generally to do, perform and execute any action or document necessary or simply useful for the purpose of the closure of the Company's liquidation.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about 1,500.- Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt et un novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de ROSE S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.412, constituée le 20 décembre 2004 par acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations, au numéro C 397 du 29 avril 2005, pages 19018-19025, dernièrement modifié par acte notarié du 21 décembre 2004 par-devant Maître Joseph Elvinger, précité et publié au Mémorial C, numéro 537 du 4 juin 2005, pages 25753-25759 (la «Société»).

A comparu:

L'associé unique de la Société, INDIGO S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (l'«Associé Unique»), représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, dûment autorisé à agir pour le compte de l'Associé Unique, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire soussigné, demeurera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique a exposé au notaire instrumentant et l'a prié d'acter que:

I.- Il ressort de la procuration, annexée à cet acte et qui sera enregistrée avec lui, que les 2.469.862 (deux millions quatre cent soixante-neuf mille huit cent soixante-deux) parts sociales ayant une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'ensemble du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Dissolution et liquidation de la Société; et
3. Divers.

Première résolution

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée; il reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation produite lors de l'assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution

Il est décidé d'approuver la liquidation de la Société:

- Le capital social de la Société fixé à 61.746.550,- EUR (soixante et un millions sept cent quarante-six mille cinq cent cinquante euros) a été entièrement souscrit et totalement libéré.

- L'Associé Unique est le seul propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

L'Associé Unique, (i) approuve le bilan intérimaire et le compte de profits et de pertes de la Société datés du 21 novembre 2007 ci-après annexé comme annexe A (l'«Annexe A»), (ii) donne décharge aux gérants de la société, i.e.

Dominique Robyns, John Anthony Jackson, Laurent Fritig et Alan Dick, pour l'exécution de leur mandat comme gérant de la Société jusqu'à la tenue du présent acte et (iii) prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

- L'Associé Unique se désigne lui-même liquidateur de la Société et aura les pleins pouvoirs de signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour donner effet aux dispositions du présent acte.

- L'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que:

(i) la Société n'exerce plus aucune activité;

(ii) tous droits, titres, intérêts et obligations se rapportant aux actifs existants de la Société sont décrits dans l'Annexe A; et

(iii) tous les droits, titres, intérêts et obligations se rapportant au passif existant de la Société sont ici assumés, transférés et transmis à l'Associé Unique et que toutes les dépenses en relation avec la clôture de la liquidation sont dûment réglées et qu'il s'engage irrévocablement à assumer et à régler toute dette présente ou future, connue ou inconnue, impayée relative à la liquidation de la Société.

- L'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée.

- Décharge est donnée aux gérants de la Société:

- Dominique Robyns, gérant de la Société, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;

- John Anthony Jackson, gérant suppléant, résidant professionnellement au 2, Skivo Wynd, Grande-Bretagne - EH54 9GY Murieston Livingston West Lothian;

- Laurent Fritig, gérant de la Société, résidant professionnellement au 11, rue de Champagne, F-67450 Lampertheim, France; et

- Alan Dick, gérant de la Société, résidant professionnellement à Burnbank Smithy, Blachhall Farm, Grande-Bretagne - EH54 9AN Edimbourg, Livingston.

- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une période de 5 (cinq) ans à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Le registre des parts sociales de la Société a ensuite été annulé.

- L'assemblée générale de l'Associé Unique de la Société décide également à accorder tous les pouvoirs à M. Régis Galiotto, précité, et/ou à tout gérant de la Société, afin de:

(i) procéder aux dépôts et aux publications requises par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée;

(ii) établir ou signer tout document ou notification en rapport avec les dépôts et publications mentionnés ci-dessus et plus généralement de faire, signer et délivrer tout document ou action, nécessaire ou simplement utile dans le cadre de la liquidation de la Société.

Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, causé par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cet acte, ont été estimés à EUR 2.000,- Euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, à la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour indiqué au début du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, Relation LAC/2007/37200. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Frising.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008003021/211/179.

(070175068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Etablissements SCHULTZ, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2145 Luxembourg, 5, rue Cyprien Merjai.

R.C.S. Luxembourg B 18.559.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2007.

ETABLISSEMENTS SCHULTZ

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008002984/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, réf. LSO-CL03829. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070175045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Zerf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5698 Welfrange, 8, Saangewee.

R.C.S. Luxembourg B 84.399.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2007.

ZERF S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008002985/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, réf. LSO-CL03830. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070175047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Alidis Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 81.093.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALIDIS HOLDING S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008002928/815/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2007, réf. LSO-CL04595. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Real Estate Design & Development, SA, abgekürzt RED2, SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 129.703.

In the year two thousand seven, on the nineteenth day of November.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of REAL ESTATE DESIGN & DEVELOPMENT, SA, in short RED2, SA, having its registered office in L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, constituted by a notarial deed on the 12th of June 2007, published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1754 of August 20th, 2007.

The meeting was opened by Mr Benoît Tassigny, lawyer, residing in Nothomb (Belgium), being in the chair, who appointed as secretary Mr Mustafa Nezar, lawyer, residing in Russange (France).

The meeting elected as scrutineer Mr Benoît Caillaud, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Change of the book year from a calendar year into a book year starting December 16th and ending December 15th of the following year. The current book year will run from June 12th, 2007 up to and including December 15th, 2007.

2. Decision to change article 18 of the articles of association with respect to the change of the book year.

3. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to change the book year of the corporation into a book year starting December 16th and ending December 15th of the following year, with the exception of the first book year, which will run from June 12th, 2007 up to and including December 15th, 2007.

Second resolution

The general meeting decides the subsequent amendment of the article 18 of association, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 18.** The business year begins on the sixteenth of December and ends on the fifteenth of December of the following year. The board of directors draws up the annual accounts according to the legal prescriptions. It submits these documents with a report of the Company's operations one month at least before the annual general meeting of shareholders to the statutory auditor(s).»

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand euro (1,000.-EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a German version and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board and to the proxyholder of the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes:

Im Jahre zweitausendsieben, am neunzehnten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Gérard Lecuit, mit Amtswohnsitz in Luxemburg.

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre beziehungsweise deren Vertreter der anonymen Gesellschaft REAL ESTATE DESIGN & DEVELOPMENT, SA, abgekürzt RED2, SA, mit Sitz in L-2330 Luxemburg, 128, boulevard de la Pétrusse, welche durch notarielle Urkunde vom 12. Juni 2007, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1754 vom 20. August gegründet wurde.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herrn Benoît Tassigny, Jurist, wohnhaft in Nothom (Belgien).

Der Vorsitzende bestellt zum Sekretär Herrn Mustafa Nezar, Jurist, wohnhaft in Russange (Frankreich).

Die Versammlung ernennt zum Stimmzähler Herrn Benoît Caillaud, Jurist, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Sodann stellt der Vorsitzende fest und ersucht den amtierenden Notar zu beurkunden:

I. Dass die Tagesordnung folgende Punkte begreift:

1. Abänderung des Geschäftsjahres in ein Geschäftsjahr welches nunmehr am 16. Dezember beginnt und am 15. Dezember des darauffolgenden Jahres endet. Das laufende Geschäftsjahr welches am 12. Juni 2007 begann endet am 15. Dezember 2007.

2. Abänderung von Artikel 18 der Satzung in Bezug auf die Abänderung des Geschäftsjahres.

3. Verschiedenes.

II.- Der Vorsitzende erstellt die Präsenzliste der anwesenden beziehungsweise vertretenen Aktionäre und prüft die unter Privatschrift erteilten Vollmachten der vertretenen Aktionäre.

Die als richtig bestätigte Präsenzliste und die Vollmachten, letztere von den anwesenden Personen und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleiben der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

III. Dass gemäss vorerwähnter Präsenzliste das gesamte Gesellschaftskapital rechtsgültig hier vertreten ist, und dass demzufolge die gegenwärtige ausserordentliche Generalversammlung über die vorliegende Tagesordnung beraten und beschliessen kann.

Sodann stellt die Generalversammlung fest, dass sie so rechtsgültig tagt, erklärt sich mit der Ausführung des Vorsitzenden einverstanden, schreitet zur Tagesordnung und nimmt nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Geschäftsjahr abzuändern in ein Geschäftsjahr welches nunmehr am 16. Dezember beginnt und am 15. Dezember des darauffolgenden Jahres endet. Das laufende Geschäftsjahr welches am 12. Juni 2007 begann endet am 15. Dezember 2007.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Artikel 18 der Satzung wie folgt abzuändern:

« **Art. 18.** Das Geschäftsjahr beginnt am 16. Dezember und endet am 15. Dezember des darauffolgenden Jahres. Der Verwaltungsrat erstellt die Bilanzen gemäss den gesetzlichen Bestimmungen. Diese Dokumente zusammen mit dem Geschäftsbericht werden mindestens einen Monat vor der jährlichen Gesellschafterversammlung an den Kommissar überreicht.»

Da die Tagesordnung somit erschöpft ist wird die Versammlung geschlossen.

Kostenabschätzung

Die Kosten, Gebühren und jedwelche Ausgaben, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger ausserordentlicher Generalversammlung anfallen, werden abgeschätzt auf eintausend Euro (1.000,- EUR).

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, haben dieselben mit Uns Notar vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: B. Tassigny, M. Nezar, B. Caillaud, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, LAC/2007/366812. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Abschrift zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 17. Dezember 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2008003050/220/100.

(070175205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

International Consultant Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 23, rue Jean-Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 59.347.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008002931/506/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2007, réf. LSO-CL00682. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Garage Toussaint S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6840 Machtum, 3, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 21.444.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008002932/506/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2007, réf. LSO-CL00685. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Dachtechnic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5540 Remich, 36, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 74.376.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2007.

DACHTECHNIC S.A.R.L.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008002982/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, réf. LSO-CL03826. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070175043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

metallic design S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 57, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 101.916.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2007.

metallic design S.à.r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008002983/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, réf. LSO-CL03827. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070175044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Dawson Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 21.616.

L'an deux mille sept, le seize novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DAWSON FINANCE S.A., avec siège social à Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, alors de résidence à Mersch, en date du 2 mai 1984, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 158 du 14 juin 1984 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, alors de résidence à Hesperange, en date du 13 décembre 1999, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations 186 du 3 mars 2000.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoît Tassigny, juriste, demeurant à Nothomb (Belgique), qui désigne comme secrétaire Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Etienne Pigeon, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la Société.

2. Nomination de la société à responsabilité limitée SWL S.à r.l., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 85.782, comme liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales et la faculté d'accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où celle-ci est requise.

3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Qu'en conséquence la présente assemblée, réunissant la totalité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société et de nommer comme liquidateur, la société à responsabilité limitée SWL S.à r.l., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 85.782.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée générale donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente est évalué à environ mille euros (1.000,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Tassigny, M. Strauss, E. Pigeon, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, LAC/2007/36661. - Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Association.

Luxembourg, le 13 décembre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2008003039/220/71.

(070175170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Entreprise de Construction Lemos Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5962 Itzig, 5, Montée Saint Hubert.

R.C.S. Luxembourg B 54.989.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2007.

ENTREPRISE DE CONSTRUCTION LEMOS SARL

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008002978/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, réf. LSO-CL03821. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070175039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Eurindo Trading, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3514 Dudelange, 249, route de Kayl.

R.C.S. Luxembourg B 58.091.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2007.

EURINDO TRADING, Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008002980/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, réf. LSO-CL03822. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070175041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Aeroscan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3313 Bergem, 95, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 83.452.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008002930/506/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2007, réf. LSO-CL00678. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070174571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Répilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 112.227.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008003251/619/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2007, réf. LSO-CL04912. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070174929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.